



Résumé

L'élection de Barack Obama a mis en lumière **la faible représentation politique des minorités visibles en France**. Si on peut comptabiliser un certain nombre d'élus de la diversité dans les instances locales, surtout au niveau municipal, **force est de constater que notre**

Parlement est quasiment « monocore ». Une situation accablante qui, en outre, ne cesse de se dégrader : pourrions-nous envisager aujourd'hui que le président du Sénat soit noir comme il le fut jadis durant 10 ans avec Gaston Monnerville ? La France semble avoir régressé sur cette question devenue sensible. Pourtant le sondage exclusif commandé par l'Institut Montaigne à l'Institut CSA (décembre 2008) indique que 85 % des personnes interrogées se disent aujourd'hui prêtes à voter pour un candidat de la diversité lors d'une élection législative. Cependant, 52 % des sondés pensent que les Français ne sont pas prêts à voter pour un candidat issu des minorités visibles lors d'un scrutin législatif (alors que 40 % pensent le contraire). Ainsi, **les Français se déclarent-ils prêts à voter pour un candidat de la diversité lors des élections législatives mais, en même temps, ils ont le sentiment que le pays ne l'est pas encore**. Il faut essayer de comprendre ce **décalage très net entre l'intention individuelle et la perception de la volonté collective**.

L'objet de cette note est triple

1 - Établir un état des lieux précis de la représentation politique des minorités visibles en France.

En recensant le nombre d'élus parlementaires métropolitains issus de la diversité (trois à l'Assemblée nationale et quatre au Sénat, soit une moyenne de 0,81 % pour les deux chambres) ; en produisant les chiffres – **inédits** – des élus municipaux de la diversité des dix premières villes de France. Cette Note s'appuie sur des points de **comparaison internationale** intégrant les statistiques des élus appartenant à une minorité dans les deux chambres aux États-Unis et au

Royaume-Uni, mais aussi aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne et en Italie.

2 - Comprendre, grâce à une enquête approfondie, les différents blocages qui empêchent les minorités visibles d'avoir les mêmes opportunités que les autres en politique.

On peut ici identifier plusieurs freins : les appareils politiques sont fermés et conservateurs ; le monde politique, ultra-concurrentiel, ne favorise pas l'émergence de profils « atypiques » ; par ailleurs, des préjugés forts imprègnent l'imaginaire d'une partie du personnel politique (les électeurs ne seraient toujours pas prêts, les candidats de la diversité auraient moins de compétences que les candidats « classiques », etc.). Cette note démontre que ces représentations sont désormais sans fondements, mais aussi qu'une partie de la responsabilité de la situation actuelle incombe aux minorités visibles elles-mêmes qui, notamment, ne s'engagent pas assez en politique.

3 - Formuler des propositions concrètes permettant de favoriser l'émergence des minorités visibles en politique.

Dans son discours prononcé le 17 décembre 2008 à l'École polytechnique, le président de la République a annoncé quelques engagements importants pour faire progresser la diversité en politique. Nous pensons qu'il est urgent d'aller plus loin. Si elles étaient mises en application, nos huit propositions permettraient sans aucun doute de faire « bouger les choses ». Nous avons écarté l'hypothèse des quotas ethniques qui ne nous paraît pas opportune : anticonstitutionnelle, cette solution se heurterait à des difficultés sociologiques et à la méfiance légitime suscitée par le communautarisme. Pour autant, le *statu quo* n'est pas une alternative crédible : le temps ne suffira pas pour modifier une situation aussi déséquilibrée. Dans le cadre républicain qui est le nôtre, il faut donc agir. Et pour le faire de façon efficace, il faut intervenir, à tous les niveaux : avant l'entrée en politique, sur le système politique lui-même et, bien sûr, à l'intérieur des partis politiques.

Propositions

Agir en amont de la carrière politique

1. **Ouvrir les grandes écoles à la diversité grâce à des politiques d'action positive.**
2. **Ouvrir la haute fonction publique à la diversité en y favorisant l'accès des diplômés de l'université.**
Les diplômés des grandes écoles et de la haute fonction publique forment une partie importante du personnel politique. En luttant contre l'homogénéité sociale de cette élite, on peut espérer voir des profils « atypiques » émerger en politique.

Modifier le système politique

3. **Introduire une dose de proportionnelle lors des élections législatives.**
Le mode de scrutin des élections législatives n'est pas neutre : le scrutin uninominal est très défavorable aux minorités visibles. Introduire une dose de proportionnelle aurait un effet positif sur la diversité des élus à l'Assemblée nationale.
- 4a. **Limiter le cumul des mandats et des fonctions.**
Pour les ministres, qui doivent se consacrer exclusivement à leur tâche, interdire le cumul d'une fonction ministérielle et d'un mandat local.
Pour les députés, représentants de la Nation, il semble tout à fait raisonnable d'établir la règle « un élu, un mandat » – ce qui entraîne l'interdiction absolue de cumuler tout mandat local avec un mandat de député.
Pour les sénateurs, qui représentent les collectivités territoriales, il est sans doute souhaitable de maintenir un lien avec la « réalité locale ». On peut donc leur autoriser un mandat local à condition que celui-ci ne soit pas exécutif.
- 4b. **Limiter dans le temps le nombre de mandats électifs successifs (3 mandats).**
En politique, le nombre de places est réduit. Par conséquent, il faut en libérer pour que de nouveaux visages puissent apparaître : limiter les fonctions mais aussi le nombre maximum de mandats électifs successifs à trois est une mesure prioritaire. Évidemment, la volonté politique des dirigeants des partis est ici essentielle pour obtenir un effet sur la diversité des élus.
5. **Accorder le droit de vote aux résidents étrangers non européens aux élections locales.**
L'objectif de cette proposition est d'élargir le corps électoral pour « obliger » les partis politiques à tenir compte de la diversité de la société. L'exemple des Pays-Bas est particulièrement éclairant. Au milieu des années 1980, les parlementaires néerlandais ont choisi d'accorder le droit de vote aux étrangers aux élections

locales. La diversité des élus a ensuite fortement progressé sur le plan local, mais aussi sur le plan national, les partis politiques prenant l'habitude de chercher à capter ce nouvel électorat.

Recommandations aux partis politiques

6. **Demander aux partis politiques de remettre tous les deux ans un rapport sur la diversité au président de la HALDE.**
Nous proposons aux différentes formations politiques de faire preuve de transparence en publiant tous les deux ans un rapport sur la diversité au sein même de l'appareil (aux différents échelons de l'organigramme du parti) et dans les candidatures soumises au vote des Français. Nous préconisons que le président de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) demande directement aux dirigeants des partis politiques de lui remettre, à date fixe, ce rapport sur la diversité en politique. Ce document rendrait compte des efforts produits par chacune des formations politiques en ce qui concerne la promotion politique des minorités visibles. Plus que des objectifs chiffrés, il s'agirait de pouvoir mesurer les efforts réalisés en termes de pratiques, d'actions et de résultats, et ainsi de répondre à une question centrale : les partis politiques font-ils ce qu'ils disent ?
7. **Organiser des primaires ouvertes aux « sympathisants » dans chaque circonscription pour la désignation des candidats aux élections législatives.**
Favoriser la représentation politique des minorités visibles à l'Assemblée nationale suppose aussi de changer les modalités de désignation des candidats aux élections législatives. Nous proposons l'organisation de primaires ouvertes (ou semi-ouvertes) systématiques. Cela aurait pour effet, dans certains territoires, de faciliter l'émergence de personnalités politiques locales issues de la diversité. En outre, ce dispositif octroierait une légitimité incontestable au candidat désigné, ce qui devrait limiter considérablement les candidatures dissidentes. Seuls les partis politiques peuvent décider de mettre en œuvre une telle procédure...

Le rôle du président de la République

8. **Inviter le président de la République à demander officiellement et publiquement un effort aux partis politiques en matière de diversité.**
Une telle initiative, quoique sans valeur normative, constituerait une incitation très forte au changement des habitudes et des comportements.